



HYERES Séries 2012

12-13-14 Mai

AVIS DE COURSE

Autorité organisatrice :

Les HYERES Séries sont organisées par l'**International Yacht Club de Hyères (I.Y.C.H)**
Cette régata se déroulera en baie de Hyères du **12 au 14 Mai 2012**.

1 Règles :

1.1 La régata est régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009 – 2012
- Les règles de classes et les règles de jauge concernées
- Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux FFV
- Les Instructions de Course des Hyères Séries
- Le Règlement UNCL du Trophée Méditerranée 2012
- Navigation nocturne : la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

1.2 Sécurité et équipement :

- Les bateaux devront avoir le matériel de sécurité en conformité avec la catégorie de navigation moins de 6 milles, et être en règle avec les prescriptions des Affaires Maritimes.
- Les concurrents devront posséder les cartes marines englobant les parcours côtiers possibles (Réf cartes SHOM 7407 (1/50000), 7282 (1/25000), Facultatifs 6615 et 6616 (1/25000)).

2 Publicité :

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de la publicité selon l'article 20 du règlement de l'ISAF tel que modifié par le règlement de la publicité de la F.F.Voile.

3 Admissibilité :

3.1 La participation aux Hyères Séries est ouverte aux bateaux des catégories suivantes :

- Bateaux jaugés en IRC 2012, toutes classes
- L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants à cette épreuve, et en conséquence de ne pas agréer l'inscription de certains bateaux, en particulier pour des demandes d'inscriptions tardives
- **La clôture définitive de la liste des inscrits est fixée le Vendredi 11 Mai à 20 heures.**

3.2 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription définitive :

- Les licences F.F.Voile valides portant le cachet médical (ou à défaut un certificat médical récent) et accompagnées d'une autorisation parentale désignant le responsable, pour les mineurs
- L'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge en cours de validité, établi impérativement avant le 1^{er} Mai 2012.

3.3 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'euros
Ils devront justifier également de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4 Frais de participation & dossier d'inscription

Les frais de participation sont les suivants :

- Voiliers de longueur inférieure à 9,99 m : **325** Euros
- Voiliers de longueur comprise entre 10 m et 11,99 m : **395** Euros
- Voiliers de longueur comprise entre 12 m et 14,99 m : **495** Euros
- Voiliers de longueur supérieure à 15 m : **625** Euros

Les demandes d'inscription doivent être adressées à :

International Yacht Club de Hyères (IYCH) – 61, avenue du Docteur Robin – 83 400 HYERES Port

Afin de garantir l'accueil au Port Saint Pierre et/ou au port de Porquerolles, les dossiers d'inscriptions complets (certificat de jauge, licences, liste d'équipage et règlement) doivent impérativement parvenir au IYCH, au plus tard le 1 Mai 2012.

En cas d'annulation de participation au-delà de cette date, les frais de participation resteront acquis à l'organisation.

5 Programme des HYERES Séries 2012 * :

➤ Vendredi 11 Mai	14h00 à 20h00	Confirmation des inscriptions
➤ Samedi 12 Mai	09h00 11h00 <i>En soirée</i>	Briefing Skippers 1 ^{er} signal d'avertissement <i>Cocktail</i>
➤ Dimanche 13 Mai	11h00 <i>En soirée</i>	1 ^{er} signal d'avertissement <i>Soirée des Equipages</i> (Participation de 12 euros/personne à réserver le 1er Mai).
➤ Lundi 14 Mai	11h00 <i>A la fin des courses</i>	1 ^{er} signal d'avertissement <i>Remise des prix</i>

*** sous réserve de modifications**

6 Instructions de course :

Les instructions de course seront remises aux concurrents, sur place, après validation des inscriptions.

7 Parcours :

Les parcours sont de type banane et/ou côtier.

8 Système de Pénalité :

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9 Classement :

Le système de calcul est : Temps sur temps (durée de course exprimée en secondes X TCC)

Le mode de classement utilisé est le Système de Points à Minima, conformément à l'annexe A4 des RCV

L'épreuve est validée à partir de 1 course courue validée

Le classement est effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 3 courses validées seulement ont été courues, auquel cas le classement est établi sur ces 3 courses.

10 Décharge de Responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course, ou de rester en course, relève de leur propre responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 Places de port :

Les voiliers seront amarrés gratuitement dans le port Saint Pierre (ou éventuellement dans le Port de Porquerolles pour les bateaux dont les tirants d'eau sont supérieurs à 2.50 m) à partir du :

Vendredi 11 Mai midi jusqu'au Mardi 15 Mai

Compte tenu du fait que les régates du Mondial Star se terminent le 11 Mai midi, il est impératif de confirmer votre présence au plus tard le 1er Mai afin d'organiser au mieux votre arrivée dans le port de Hyères.

12 Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13 Informations complémentaires :

International Yacht Club de Hyères

61, avenue du Docteur Robin
83 400 HYERES Port

Tél. : 33 (0)4 94 57 00 07

Fax : 33 (0)4 94 58 72 21

Mobile : 33 (0)6 80 23 66 42

Mail : contact@iych.fr

Site : www.iych.fr